



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **35-14**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 20 mai 2014**

Le vingt mai deux mil quatorze, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Guy JULLIEN, Président du SIRD

Date de convocation : 12 mai 2014

Nombre de délégués en exercice : 24 Présents : 19 Votants : 23

PRESENTS : JM CAMACHO, S CIALDELLA, D CUSTOT(PV de D ROUX), G.DINI, D.D'OLIVIER QUINTAZ(Pv de S BATFROI), P. EVRARD, F. FECHOZ CHRISTOPHE, F GILABERT, G JULLIEN, C LANCELON-PIN, M MASTROMAURO (Pv K GAILLARD), P. MONIER, R OCCHINO, M. REPELLIN, P. RIGAULT, D. ROUX, G. SALLET, J. TESSAIRE, JP TROVERO (Pv René DI BENEDETTO), N. VIEU

ABSENTS excusés :S. BATFROI, K GAILLARD, R. DI BENEDETTO, D. ROUX, A. CARBONARI,

Secrétaire de séance : Natacha VIEU

Président de séance :Guy JULLIEN

Rappel du quorum : 13

OBJET : INSERTION- EMPLOI

- Validation de l'appel à projet 2014 du FSE REFERENT DE PARCOURS/INTEGRATION A L'EMPLOI

Rapporteur : Jean-Paul TROVERO

Le Vice-président expose :

La MIPE, dans le cadre de son activité et conformément à nos objectifs assure la mise en œuvre d'action d'accompagnement renforcé vers l'emploi pour les publics prioritaires éloignés de l'emploi.

Une partie des ces publics est identifiée comme bénéficiaires du PLIE (plan local d'insertion par l'économie) dont la gestion est assurée par la METRO.

Les actions entrant dans le cadre du PLIE font l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès du Fond social européen (FSE) qu'il convient aujourd'hui de valider.

Contexte :

Le PLIE résulte de la volonté des communes de l'agglomération grenobloise, du Conseil général de l'Isère, de l'Etat et de leurs partenaires d'agir ensemble. Il est soutenu par le FSE. Le PLIE affirme une politique de soutien actif et individualisé aux démarches d'emploi des demandeurs les plus éloignés du marché du travail. *(jeunes, demandeurs d'emploi, publics défavorisés, personnes handicapées, femmes, migrants, bénéficiaires des minima sociaux, salariés, salariés sous contrats aidés, travailleurs âgés, créateurs d'activités, entrepreneurs et indépendants, personnes sous main de justice, habitants de zones défavorisées, ...)*

le PLIE propose aux participants différentes opérations dans le cadre d'un parcours individualisé. Pour atteindre son objectif d'accès à l'emploi, le participant sera accompagné dans ses démarches par un référent de parcours PLIE, qui assure également une mission de chargés de relations entreprises ayant pour finalité de favoriser la mise à l'emploi des participants.

Le présent appel à projet a pour finalité de favoriser la mise en place d'une opération associant pour un même professionnel les missions habituelles dédiées au référent de parcours et au Chargé de Relation Entreprises.

De ce fait, la mission du 'REFERENT DE PARCOURS & INTEGRATION A L'EMPLOI' intègre les attendus respectifs du référent de parcours et du Chargé de Relation Entreprises, et se conforme à leurs différentes modalités d'intervention .

DESCRIPTIFS DES ATTENDUS DE L'ACTION

• Accompagnement renforcé pour 0.5 ETP :

L'accompagnement renforcé des participants visant à leur insertion professionnelle durable doit permettre la validation de sorties positives selon les critères définis par le FSE pour les PLIE CDI ou CDD de plus de 6 mois ou formation qualifiante. La structure retenue pour la mise en œuvre de cet accompagnement renforcé devra s'efforcer d'atteindre un taux de sortie positive de 50 %.

- 45 participants seront concernés sur l'année par l'accompagnement renforcé PLIE, soit 35 participants en file active (taux de rotation annuel de 1.3).

• Intégration à l'emploi pour 0.5 ETP :

L'action spécifique d'intégration à l'emploi vise à développer l'accès à l'entreprise (au sens

Sur la base du budget prévisionnel ci-dessus, le SIRD s'engage à cofinancer le coût de l'opération REFERENT DE PARCOURS/INTERMEDIATION AVEC L'ENTREPRISE pour un montant prévisionnel maximum de 59 520,36 € soit 50 % du coût de l'opération. Ce cofinancement pourra être réajusté si le montant réalisé est inférieur au prévisionnel.

Après débat, il convient de valider le projet d'accompagnement renforcé vers l'emploi porté par le PLIE ainsi que le budget prévisionnel 2014

Le comité syndical,

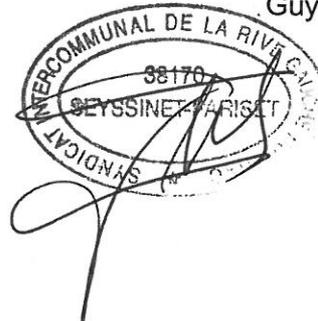
☞ VALIDE le Projet porté par le PLIE : REFERENT DE PARCOURS & INTEGRATION A L'EMPLOI'

☞ VALIDE le budget prévisionnel 2014 de l'opération et s'engage à cofinancer le coût de l'opération PLIE 'REFERENT DE PARCOURS & INTEGRATION A L'EMPLOI' pour un montant prévisionnel maximum de 59 520,36 € soit 50 % du coût de l'opération. Ce cofinancement pourra être réajusté si le montant réalisé est inférieur au prévisionnel.

☞ AUTORISE le Président à signer tout document relatif à la présente demande de subvention

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 21 Mai 2014
Le Président,
Guy JULLIEN



large) des publics accompagnés dans le cadre du PLIE et répond à la nécessité de rapprocher

En moyenne, l'action d'un CRE se traduit par la conduite de 40 actions emplois pour 0,5 ETP sur l'année civile.

Le porteur de projet doit faire des propositions de modalités de mise en œuvre qui doivent permettre, sur la base d'un mi-temps plein, de favoriser le retour à l'emploi :

- de plus de 6 mois pour 12 participants,
- la mise à l'emploi ou en situation de travail (EMT , CDD de moins de 6 mois ou contrat d'intérim) pour 20 participants du PLIE.

. Le présent dossier de subvention correspond aux 2.3 ETP pris en charge cofinancés à 50% par le FSE ainsi que les frais directs de l'action. Les 50% restant étant financés par le SIRD sur ses fonds propres

Budget prévisionnel de l'opération REFERENT DE PRACOURS/INTERMEDIATION AVEC L'ENTREPRISE

Postes de dépenses	Année 2014		Financeurs (a)	€	%
	€	%			
Dépenses directes	99 200,59 €	83.33%			
1. Personnel	99 200,59 €	83.33%	1. Fonds social européen (FSE)	59 520,36 €	50%
2. Fonctionnement			2. SIRD	59 520,36 €	50%
5. Dépenses indirectes de fonctionnement	19 840,12 €	16.67%			
6. Dépenses en nature					
Dépenses totales	119 040,71 €	100%	Total des ressources	119 040,71 €	100%